

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 258
27 septembre 2016**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-cinquante-huitième (258^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 27 septembre 2016, à 19 h30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 00
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(M)
M ^{me} Josée LIZOTTE	(P) (<i>à distance</i>)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h 30.

Conformément aux dispositions de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, la commissaire-parent Josée Lizotte prend part à la présente séance du conseil à distance (via « Skype »). Elle est donc réputée présente à la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 23 août 2016 (No 257)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 23 août 2016 (No 257)
6. Demande d'autorisation pour prélèvement d'eau souterraine pour le forage d'un puits à l'école l'Avenir (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
7. Servitude Hydro-Québec et Bell - École aux Quatre-Vents – Autorisation de signature (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
8. Rémunération des commissaires (Service des ressources financières – Dossier de décision)
9. Renouvellement - Entente sur les sorties culturelles – Ministère de la Culture et des Communications (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)
10. Création de postes au plan d'effectifs 2016-2017 – Personnel professionnel (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
11. Liste des chèques émis (Mme Lyne Bélanger)
12. Période réservée au comité de parents
13. Période réservée au président
14. Période réservée à la direction générale
15. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUITE, PAGE 3

RÉSOLUTION CC : 2273/2016

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par M. Patrick Lagueux, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Deux parents interviennent au sujet du projet d'école alternative. Dans un premier temps, Mme Caroline Auclair, nouvellement arrivée dans la région, s'enquiert de la situation en vue de l'inscription de son enfant en 2017-2018. Pour sa part, Mme Marie-Christine Brunelle, l'une des initiatrices du projet, intervient au lendemain d'une rencontre avec la direction générale sur le même sujet.

La directrice générale, Mme France Lefebvre, informe les parents que les membres du conseil aborderont la situation en atelier de travail et feront un retour sur les échanges intervenus le 26 septembre 2016. La croissance de la population observée à Drummondville, les projets de nouvelles « places-élèves » présentés au gouvernement, l'espace disponible (locaux) dans les écoles de la commission scolaire en ce moment, le fonctionnement de l'école alternative, sont autant d'éléments qui alimenteront la réflexion du conseil.

Pour sa part, le président, M. Jean-François Houle, rappelle aux intervenants que ce projet, doit préalablement faire l'objet de nouvelles discussions en atelier et qu'il fait l'objet d'un suivi rigoureux. Toute décision rendue ultérieurement devra l'être en toute connaissance de cause.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 23 AOÛT 2016 (NO 257)

RÉSOLUTION CC : 2274/2016

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par Mme Lyne Bélanger, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 23 août 2016 (No 257).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 23 AOÛT 2016 (NO 257)

RÉSOLUTION CC : 2275/2016

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Lyne Bélanger, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 23 août 2016 (No 257).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. DEMANDE D'AUTORISATION POUR PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE POUR LE FORAGE D'UN PUIS À L'ÉCOLE L'AVENIR (SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES – DOSSIER DE DÉCISION)

Afin d'obtenir les certificats et l'autorisation nécessaires au prélèvement d'eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable de l'école l'Avenir, il sera nécessaire de signer différents documents exigés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (MDDELCC).

Un professionnel a été mandaté au dossier (Environnement LCL inc.) pour s'assurer du suivi des normes du MDDELCC en la matière et servir d'intermédiaire entre le MDDELCC et la CSDC.

RÉSOLUTION CC : 2276/2016

CONSIDÉRANT le projet de forage d'un nouveau puits d'eau potable à l'école l'Avenir;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et des différents documents à signer;

CONSIDÉRANT les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., cQ-2) y compris l'attestation d'exactitude;

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Élisabeth Jutras :

- D'autoriser la directrice générale ou une des directrices générales adjointes à signer tous les documents, attestations, autorisations et autres exigés par le MDDELCC;
- D'autoriser Environnement LCL inc. à soumettre une demande d'autorisation pour le prélèvement d'eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable de l'école l'Avenir à l'endroit du MDDELCC.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC ET BELL - ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS - AUTORISATION DE SIGNATURE (SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES – DOSSIER DE DÉCISION)

La poursuite du développement domiciliaire autour de l'école nécessite la création d'une nouvelle ligne de servitude de service pour Bell et Hydro-Québec touchant le lot 4 885 180, terrain de l'école Aux Quatre-Vents.

RÉSOLUTION CC : 2277/2016

CONSIDÉRANT le développement domiciliaire autour de l'école Aux Quatre-Vents;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer une servitude d'Hydro-Québec et Bell sur le long du lot 4 885 180 côté ouest;

SUITE, PAGE 5

CONSIDÉRANT la demande d'Hydro-Québec et de Bell de créer une servitude (no de dossier MA200698CONV).

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Élisabeth Jutras :

- d'autoriser la création d'une servitude sur les terrains de la Commission scolaire des Chênes sur le côté ouest de l'école Aux Quatre-Vents à Drummondville, lot 4 885 180;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES (SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES – DOSSIER DE DÉCISION)

Le comité d'analyse sur la rémunération des commissaires s'est réuni afin de revoir la rémunération suite au décret 605-2016 publié le 29 juin dernier. Le comité fait la recommandation de modifier le tableau pour la rémunération des commissaires.

RÉSOLUTION CC : 2278/2016

CONSIDÉRANT que les montants annuels pouvant être accordés globalement aux commissaires de la commission scolaire sont fixés par le décret 605-2016;

CONSIDÉRANT la possibilité pour les commissaires de répartir les montants selon certains critères;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse sur la rémunération des commissaires s'est réuni le 7 septembre 2016 à ce sujet;

Il est proposé par M. Gaétan Delage, appuyé par M. Alain Charest et dûment résolu de modifier, à partir du 1er juillet 2016 la rémunération des commissaires suivant le tableau joint à la présente résolution et les modalités qui l'accompagnent.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PAGE SUIVANTE – TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION
ET INFORMATIONS PERTINENTES**

Initiales du président

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES 2016-2017

1) Tableau de la rémunération

POSTES	FORMULE D'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION				
Présidence	<p>La rémunération de base est portée à la somme de 27 716,08 \$. Cette rémunération est versée pour l'ensemble des interventions et travaux de la présidence y compris sa présence aux assemblées publiques du conseil, aux ateliers de travail et au comité exécutif.</p> <p>Une absence entraînera une diminution de rémunération selon le tableau suivant :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Absence à une assemblée publique</td> <td style="text-align: right;">169,57 \$</td> </tr> <tr> <td>Absence à un atelier de travail</td> <td style="text-align: right;">93,26 \$</td> </tr> </table>	Absence à une assemblée publique	169,57 \$	Absence à un atelier de travail	93,26 \$
Absence à une assemblée publique	169,57 \$				
Absence à un atelier de travail	93,26 \$				
Vice-présidence du conseil	Rémunération de base : 4 278,80 \$, en sus de la rémunération touchée à titre de commissaire				
Présidence du comité d'accompagnement et d'évaluation de la direction générale	Rémunération forfaitaire de 535,57\$, en sus de toute rémunération touchée à quelque titre que ce soit par la personne détenant ce mandat				
Commissaire membre de l'exécutif uniquement	Rémunération forfaitaire de 147,70\$, en sus de la rémunération touchée à titre de commissaire.				
Commissaires Y compris un commissaire-parent	<p>a) La rémunération de base du commissaire est fixée à la somme de 6 217,41\$</p> <p>b) Une absence entraînera une diminution de rémunération selon le tableau suivant (VOIR ITEM 3 DU TEXTE CI-DESSOUS):</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Absence à une assemblée publique</td> <td style="text-align: right;">169,57\$</td> </tr> <tr> <td>Absence à un atelier de travail</td> <td style="text-align: right;">93,26\$</td> </tr> </table>	Absence à une assemblée publique	169,57\$	Absence à un atelier de travail	93,26\$
Absence à une assemblée publique	169,57\$				
Absence à un atelier de travail	93,26\$				
POSTES	FORMULE D'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION				
membre d'un comité du conseil (autre que l'exécutif) ou présence à un comité de sélection	À la rémunération, s'ajoutent les jetons de présence d'une somme de 73,85\$ pour sa présence à un autre comité formé par le conseil autre que le comité exécutif.				

2) Fréquence, établissement de la rémunération à priori et application des diminutions pour absence

La rémunération est versée aux mêmes moments et de la même manière que l'ensemble du personnel de la commission.

À priori, la rémunération est versée en fonction de la rémunération de base établie pour chaque membre du conseil des commissaires en fonction du tableau.

Toute diminution applicable est subie par le membre du conseil concerné subséquent à deux absences motivées ou non (deux absences pour les séances publiques, deux absences pour les ateliers de travail)

SUITE, PAGE 7

De même, tout jeton de présence mérité par un commissaire ou par un officier est ajouté à une paye subséquente.

3) Critères pour l'application d'une diminution de rémunération pour absence

Tout commissaire a droit à deux absences motivées ou non par année sans diminution de la rémunération. (Deux absences pour les séances publiques, deux absences pour les ateliers de travail).

Des absences au comité exécutif n'engendrent pas de diminution de la rémunération.

Des absences aux assemblées extraordinaires suivies d'un atelier de travail n'engendrent pas de diminution de la rémunération.

C'est l'absence complète à une assemblée publique du conseil des commissaires, à un atelier de travail du conseil des commissaires qui donnera lieu à la diminution de rémunération applicable.

Dans la mesure où un mode de télécommunication est disponible, un commissaire pourra participer à une réunion, à un atelier ou à une assemblée à distance, sans diminution de rémunération ou en pouvant toucher son jeton de présence s'il y a lieu.

4) Modalité de répartition de l'ensemble des diminutions de rémunération pour absences

L'ensemble des diminutions de rémunération provoquées par toute absence en application des présentes fera l'objet d'une redistribution en parts égales entre tous les commissaires (élus ou parents), au prorata de leur nombre, une fois l'an.

La part de chacun sera versée avec la dernière paye de la période de référence (le ou avant le 30 juin).

5) Mise en vigueur

Le 27 septembre 2016 rétroactivement au 1^{er} juillet 2016

9. RENOUVELLEMENT - ENTENTE SUR LES SORTIES CULTURELLES- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES AUX JEUNES – DOSSIER DE DÉCISION)

Le moment est venu de procéder au renouvellement de *l'Entente pour le soutien aux sorties culturelles*. Le MCC propose à chacune des Commission scolaires (CS) et aux réseaux des écoles privées de ratifier une entente permettant de financer les sorties culturelles vers un lieu apparaissant au *Répertoire des ressources culture-éducation*. L'entente proposée permet de financer jusqu'à 75 % des dépenses admissibles engagées par une école ou un groupe d'écoles lors de sorties culturelles. 25 % de l'activité doit être assumée par l'école.

SUITE, PAGE 8

RÉSOLUTION CC : 2279/2016

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une entente avec le ministère de la Culture et des Communications afin de soutenir le volet « sorties culturelles » du programme « La Culture à l'école »;

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Josée Lizotte :

- Que le conseil des commissaires affirme sa volonté de soutenir le volet « *Sorties culturelles* » du programme « *La Culture à l'école* » du ministère de la Culture et des Communications;
- Que la directrice générale ou l'une des directrices générales adjointes soit autorisée à signer l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications à ce sujet, de même que tout document administratif nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. CRÉATION DE POSTES AU PLAN D'EFFECTIFS 2016-2017 - PERSONNEL PROFESSIONNEL (SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – DOSSIER DE DÉCISION)

Lors de l'adoption du plan d'effectif du personnel professionnel, au mois de mai dernier, certains postes avaient été abolis consécutivement au départ à la retraite des titulaires ce ceux-ci. Il fut alors décidé d'évaluer, au terme du processus de consultation des directions d'établissement, les besoins réels pour 2016-2017, par catégorie de personnel. Cet exercice a été complété en concomitance avec la création des affectations, notamment au niveau du personnel en psychoéducation et en orthopédagogie.

De façon spécifique, les ajouts par rapport au plan déposé au mois de mai et aux ajouts effectués au mois de juin, sont les suivants :

- Ajout de 7 heures en orthopédagogie;
- Ajout de 70 heures en psychoéducation;

Le résultat de ces modifications liées aux affectations est illustré dans le plan d'effectifs ci-joint.

Pour ce qui est du comparatif de 2015-2016, voici les modifications :

Diminutions :

- 28 heures en psychoéducation;
- 70 heures en animation de vie spirituelle et communautaire;

Ajouts :

- 19,25 heures en psychologie;
- 7 heures en orthopédagogie professionnel
- 17,5 heures en orthophonie;
- 35 heures d'attaché d'administration;
- 35 heures d'analyste et
- 35 heures d'agent de développement.

SUITE, PAGE 9

Globalement, il s'agit donc d'un ajout d'environ 50,75 heures en personnel professionnel pour 2016-2017 par rapport à 2015-2016.

RÉSOLUTION CC : 2280/2016

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Marquis et APPUYÉ par Mme Lyne Bélanger, de procéder à un ajout de 70 heures en psychoéducation et de 7 heures en orthopédagogie au plan d'effectif 2016-2017, et d'entériner les modifications qui s'ensuivent au plan d'effectif 2016-2017, tel que déposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (Mme Lyne Bélanger)

Madame Bélanger signifie que l'on a adéquatement répondu à ses questions portant sur la liste des chèques # 208.

12. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

SANS OBJET (*les activités du comité reprendront en octobre 2016, avec la tenue de l'assemblée générale*)

13. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président fait un bref résumé des activités auxquelles il a pris part récemment et/ou de ses interventions:

- Activité d'accueil du personnel au Centrexpo Cogeco, le 26 août
- Conseil général de la FCSQ
- Remise des bourses Jules-Blanchet
- Lettre ouverte dans le cadre de la Journée mondiale de l'alphabétisation
- Comité de rémunération des commissaires
- Comité de gouvernance
- Rencontres hebdomadaires avec la directrice générale
- Tournée des écoles (*en cours*)
- À venir : remise régionale des médailles de l'Ordre du mérite scolaire, le 13 octobre 2016, 17h30, à Victoriaville (*les intéressés sont priés de confirmer leur présence à Mme Anne-Marie Janelle, agente d'administration à la direction générale, dans les meilleurs délais. Un transport sera organisé*).

14. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Lefebvre indique aux membres du conseil qu'une version « à jour » du calendrier de la tournée des écoles a été déposée dans la communauté Intranet. Les commissaires sont cordialement invités à prendre part aux rencontres se déroulant dans leur circonscription.

15. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h13, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle